

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES Service Eau Environnement

ARRÊTÉ

portant dissolution de l'Association Foncière de Remembrement de FRESSINES

Le Préfet des Deux-Sèvres

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Rural Nouveau, Livre I, Titre III, Chapitre III, Section I et notamment l'article R133-9;

Vu l'arrêté de délégation de signature en matière d'actions foncières au profit du Directeur Départemental des Territoires signé le 14 avril 2015 par le préfet des Deux-Sèvres et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture, ainsi que l'arrêté de subdélégation ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 février 2003 portant constitution de l'Association Foncière de Remembrement de Fressines;

Vu la délibération du Bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Fressines en date du 29 mai 2015, par laquelle il demande la dissolution de l'Association. L'Association ne possède aucun bien et n'a plus de dettes ;

Vu la délibération du conseil municipal de Fressines du 9 juin 2015 acceptant l'actif et le passif ainsi que le solde de trésorerie de l'association foncière ;

Vu l'attestation du centre des finances publiques de Celles sur Belle du 20 novembre 2015 précisant que l'association foncière n'a aucune dette ;

Considérant que l'objet en vue duquel l'association foncière avait été créé est épuisé et que l'association s'est acquittée de ses dettes ;

ARRETE

Article 1er: dissolution

L'Association Foncière de Remembrement de Fressines, constituée par arrêté préfectoral en date du 11 février 2003 est dissoute.

Article 2: recours

Un recours contentieux peut être formé contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois suivant sa publication.

Article 3: exécution et publicité

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur départemental des Territoires, le Comptable Public des Deux-Sèvres, le maire de la commune de Fressines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État dans le Département.

NIORT, le - 1 DEC. 2015

Pour le Préfet et par délégation, Le chef du service Eau et Environnement

Nicolas ALBAN